

**69^{ème} session du Comité Exécutif du Programme du HCR
1^{er} au 5 octobre 2018**

Débat Général

**Déclaration de Son Excellence l'Ambassadeur Omar ZNIBER
Représentant Permanent du Royaume du Maroc**

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je tiens Madame la Présidente à vous adresser mes félicitations pour les qualités dont vous avez fait preuve tout au long de l'exercice de votre mandat.

Le Royaume du Maroc salue le Haut- Commissaire, Monsieur Filippo GRANDI pour la mobilisation de la Communauté Internationale autour de la question essentielle des réfugiés.

Nous relevons également l'engagement du Haut-commissariat et les efforts déployés dans un contexte marqué par la multiplication et l'aggravation des crises humanitaires dans le monde.

Le Royaume saisit cette occasion pour rendre hommage au personnel du HCR, ces femmes et ces hommes qui œuvrent quotidiennement au siège et sur le terrain, dans des situations de plus en plus difficiles, en vue d'alléger les souffrances , consolider et renforcer le régime international de protection.

A la veille de la présentation du Pacte Mondial sur les réfugiés à l'Assemblée Générale pour son adoption, la déclaration liminaire du Haut Commissaire Monsieur Filippo GRANDI, apporte un éclairage fort sur les grands défis à relever, les avancées et les efforts déployés pour la mise en œuvre des orientations stratégiques du HCR.

Le Maroc souligne l'importance du respect des principes fondamentaux de la protection des réfugiés dont l'enregistrement constitue un impératif incontournable.

Le Royaume salue la générosité des grands pays d'accueil de réfugiés et de déplacés, ainsi que les pays donateurs.

Ma délégation s'associe, en outre, à la déclaration du Groupe Africain et aux préoccupations concernant la diminution du Budget prévu pour l'Afrique en 2019, et ce en dépit des défis croissants résultant des déplacements forcés dans la région.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Le Maroc a adopté une politique nationale d'immigration et d'asile, saluée par la communauté internationale. Cette politique, initiée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, est basée sur une approche humaniste intégrée, permettant de préserver la dignité et garantir les droits des réfugiés et des migrants sur son sol, conformément aux fondamentaux constitutionnels du Royaume et aux Conventions Internationales en la matière.

Il sied par ailleurs de souligner que le processus d'adoption de la loi sur l'asile est en cours, que la loi sur la traite des êtres humains a été adoptée et que dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), le Maroc a initié une politique globale d'intégration socio-économique en faveur des personnes ayant bénéficié des opérations de régularisation, près de 50 000 personnes (scolarisation des enfants, formation professionnelle, emploi, valorisation des cultures des pays d'origine, création d'associations...).

Je voudrais en outre rappeler la contribution significative du Royaume à l'action humanitaire dans les quatre continents, en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique Latine, y compris à travers le déploiement des hôpitaux de campagne.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Le Royaume souhaite réitérer la nécessité de continuer à placer la protection au centre de l'action humanitaire et rappeler l'importance de la reddition des comptes pour s'assurer que l'aide atteigne ses destinataires.

Le Maroc réaffirme l'importance de l'engagement en faveur de la mise en œuvre des trois solutions durables et félicite le HCR pour la création de la Division de la résilience et des solutions.

A cet égard, est-il besoin de rappeler que le retour librement consenti des réfugiés est la solution durable préférée au drame des situations prolongées et qu'il constitue la pierre angulaire du dispositif international de protection des réfugiés, et ce à défaut des deux autres solutions : l'intégration sur place ou la réinstallation dans un pays tiers ?

Concernant la situation dans les camps de Tindouf, le pays hôte par son veto sur l'enregistrement, s'oppose à toute solution durable, et continue de conditionner la tenue de cet enregistrement au règlement politique global du différend régional sur le Sahara marocain. Or cette conditionnalité constitue une violation des règles statutaires et juridiques du HCR et représente, également, un défi au consensus international sur la nécessité de distinguer les dimensions humanitaire et politique.

Permettez-moi de rappeler ici que le HCR lui-même a qualifié « l'absence d'enregistrement d'une population de réfugiés pendant une période aussi prolongée » de « situation anormale et unique dans les annales du Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ».

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Le Maroc souligne l'engagement du HCR, le 28 courant, relatif au maintien des chiffres officiels utilisés pour la planification de l'aide humanitaire pour les camps de Tindouf, jusqu'à ce que l'exercice d'un enregistrement en bonne et due forme des populations dans les camps de Tindouf soit conduit.

A cet égard, le Royaume lance un nouvel appel au HCR à procéder à l'enregistrement des populations dans les camps de Tindouf, selon les standards internationaux et conformément à son mandat de protection, au droit international des réfugiés, et aux résolutions du Conseil de Sécurité, dont la dernière résolution 2414 (2018), « *Demandant à nouveau que l'enregistrement des réfugiés dans les camps de réfugiés de Tindouf soit envisagé, et soulignant qu'il convient de déployer des efforts à ce sujet* ».

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En conclusion, je voudrais réitérer le soutien continu du Maroc à l'action humanitaire du HCR et sa disponibilité à coopérer pleinement et en toute confiance pour la réalisation de son mandat.